

Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins
Commune de Bresnay

20/03/2026-03

Date de convocation :
16/03/2026

Date d'affichage :
16/03/2026

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
dont Pouvoirs : 1

Présents :
ALBONESY Aurélie
ALLIX Christian
CHERVIER Alain
DARBELET Annick
DJAFRI Françoise
DUBUISSON Pierre
MACHURON Aurélie
MARION Clément
ORAIN Pauline
SLOMA Pascale

Excusé :
JAMET Guillaume

Absent : /

Secrétaire de séance :
DUBUISSON Pierre

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture :
Le

Et publication du :
.....

Le 20 mars 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire.

OBJET : Délibération procédant à l'élection des adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Liste de Madame DJAFRI Françoise, 11 (onze) voix.

La liste de Madame DJAFRI Françoise ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : Madame DJAFRI Françoise (1^{ère} adjointe), Monsieur ALLIX Christian (2^{ème} adjoint) et Madame SLOMA Pascale (3^{ème} adjointe).

Le Maire,



Alain CHERVIER

Fait et délibéré à la salle du conseil en la Mairie de Bresnay,
les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre, sont les signatures.

Le secrétaire de séance :

